

Lundi 29 janvier 2024

## **Poursuite du dialogue entre les agriculteurs et le préfet Christophe Mirmand, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône**

**A la suite de son déplacement samedi 27 janvier à la rencontre des représentants de la FNSEA et des JA 13 sur l'aire du Merle à Salon-de-Provence, Christophe Mirmand, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône a reçu ce jour en préfecture, une délégation d'agriculteurs pour poursuivre ces échanges.**

Une dizaine de représentants FNSEA et JA 13 des filières du monde agricole territorial (éleveur, oléiculteur, viticulteur, arboriculteur, riziculteur, vigneron, céréalier...) ont échangé **durant trois heures sur leurs revendications** : gestion de l'eau du système Durance-Verdon, maîtrise des dégâts de gibiers aux cultures, recrutement de la main d'œuvre et classification en « métiers en tension » de l'agriculture, utilisation des produits phytosanitaires et contrôle des ravageurs (flavescente dorée, cicadelle, frelon asiatique...), transposition des directives européennes, autorisations de brûlage des résidus de culture et réglementation au titre de la PAC, contrôles des transports d'animaux, maîtrise de la consommation du foncier agricole dans les documents d'urbanisme, logement des exploitants et saisonniers agricoles, exonération de la taxe de défrichement en zone soumise aux incendies de forêt, développement raisonné de l'agri-voltaïsme...

Le préfet a, à nouveau indiqué aux agriculteurs qu'il était **à l'écoute de leurs revendications** et **s'est engagé à répondre à leurs préoccupations en y apportant des réponses rapides, significatives et concrètes.**

Il leur a rappelé qu'à l'image du Gouvernement, il s'était **mobilisé immédiatement** au début du mouvement de contestation et qu'il avait **demandé à l'ensemble des services départementaux et régionaux de l'État de s'engager de façon prioritaire dans ce dialogue.**

À ce titre, il souhaite notamment pouvoir traiter sans attendre les points qui relèvent des services déconcentrés de l'État. Il s'est également engagé à mobiliser, le cas échéant, son **pouvoir de dérogation** aux normes réglementaires, dans une logique d'intérêt général, afin d'apporter des solutions positives et concrètes aux préoccupations du monde agricole.



**PRÉFET  
DES BOUCHES-  
DU-RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le préfet saisira sans délai les administrations centrales concernées des points relevant de dispositions **réglementaires nationale ou européenne**.

Enfin, le préfet a convenu de fixer rapidement un **calendrier de travail précis** pour poursuivre la dynamique d'échange et trouver les meilleures réponses aux revendications formulées par les agriculteurs.

**Service Régional de la Communication Interministérielle**

04 84 35 40 00 | [www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) | [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr)



*Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [cliquez ici](#)*